

{xtypo\_rounded2} Lancé au niveau national en 2006, le permis piéton est pour les élèves du canton de Rambervillers une sécurité qui leur permet d'apprendre à bien se comporter dans la ville.



Ce sont les classes de CE2 du Void Régnier qui ont reçu le gendarme Franck Kohn pour leur formation. Le principe est de faire passer aux enfants entre 7 et 11 ans leur « Permis Piéton ». C'est un outil pédagogique dont l'objectif est d'enseigner au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.



La formation leur permet de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques.

En effet, s'ils doivent respecter les règles qui s'appliquent à tous les piétons, les sessions de préparation au « Permis Piéton pour les enfants » leur apprendront également à anticiper et à se protéger face aux transgressions des autres véhicules.

A l'issue de la formation, un « Permis Piéton » est remis aux enfants pour matérialiser leur engagement solennel à suivre les règles de précaution apprises afin d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité. C'est le Lieutenant Alain Barrière, commandant de la brigade de Rambervillers, accompagné par le gendarme Franck Kohn, qui a remis le permis piéton aux 52 élèves de Sandrine Leleu et Manuel Goury, qui ont tous réussi leurs épreuves pratiques et théoriques.

Avant la remise, qui s'est effectuée en présence des parents d'élèves, Alain Barrière a rappelé les dangers qui les guettaient aux abords des routes à grandes circulations comme les petites.  
{/xtypo\_rounded2}